



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle établissements et vie scolaire

PEVS

Affaire suivie par :
Frédéric BATLLE
IA-IPR Etablissements et vie scolaire

Secrétariat
Mireille ANDRIANO
Tél : 03 80 44 86 26
Mél : vie.scolaire@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Arrêté modifié

La rectrice de l'académie de Dijon

VU les articles R511-49 à D.511-58 du code de l'éducation relatifs à l'appel des décisions du conseil de discipline de l'établissement ou du conseil de discipline départemental ;

VU les propositions des associations représentatives de parents d'élèves.

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés, pour deux ans, membres de la commission académique d'appel de l'académie de Dijon, placée sous la présidence de madame Mathilde GOLLETTY, rectrice de l'académie de Dijon ou par son représentant, monsieur Frédéric BATLLE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire

- Monsieur Jérôme JARDRY, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Côte-d'Or dont la suppléance est assurée par madame Catherine PIERRE, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Saône-et-Loire ;
- Madame Karine BRAZEY, proviseure du lycée Gabriel Voisin à Tournus dont la suppléance est assurée par madame Laurence BOURSE, principal du collège Les Lentillères à Dijon ;
- Monsieur Christophe LALAU, professeur de SES au lycée Carnot à Dijon, dont la suppléance est assurée par monsieur David CLAUDEPIERRE, professeur de Mathématiques au lycée Le Castel de Dijon ;
- Madame Isabel AMIS, représentant la fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) dont la suppléance est assurée par madame Guénaëlle MIGNOT ou monsieur Grégoire ENSEL ;
- Monsieur Bruno ECARD, représentant la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), dont la suppléance est assurée par monsieur Marc CASAGRANDE ou madame Jennifer ALBIN WAXIN.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 3 mars 2026

La rectrice de l'académie de Dijon

Mathilde GOLLETTY